

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, THOMAS, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame LEMOINE (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame ATTEN (*pouvoir à Madame THOMAS*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur VANDENDOOREN*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VANDENDOOREN.

DELIBERATION N° 10 : AMÉNAGEMENTS SPORTIFS DU TERRAIN TOUT TEMPS DU COMPLEXE SPORTIF. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Dans le cadre de sa politique générale d'investissement de soutien et de développement du mouvement sportif populaire, la ville de Denain s'attache à rénover, réhabiliter et construire des installations sportives multi-activités et intergénérationnelles répondant aux besoins de l'ensemble des habitant(e)s de la commune.

Ainsi, depuis plusieurs années maintenant, de nombreux projets de réalisation/finalisation ont été menés, notamment le futur centre aquatique associant activités nautiques, détente et bien-être ; la réhabilitation de la salle des sports Lebreton en boulodrome, la rénovation du stade Bayard avec la création d'un terrain synthétique et la mise aux normes du terrain en herbe mais également l'implantation d'une aire de jeux « *street workout* » sur le quartier Nouveau Monde.

La Ville de Denain souhaite aujourd'hui accompagner le développement des pratiques sportives urbaines et intergénérationnelles et, dans ce cadre, réhabiliter l'actuelle infrastructure de plein air dite « *terrain tout temps* » du complexe sportif limitrophe du centre ville.

L'idée est de proposer et développer une offre de loisirs sportifs innovante en milieu ouvert mais également en accès libre.

En 2022, l'Agence nationale du Sport (AnS) a engagé des crédits pour accompagner les collectivités dans le cadre des projets d'investissement en équipements sportifs ; les priorités étant données aux communes labellisées « *Terre de Jeux 2024* », aux projets implantés au sein de l'un des cent QPV ultra carencés et aux projets situés au sein d'une commune retenue dans le cadre des dispositifs « *une cité éducative* » mais également « *l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier* ».

La ville de Denain remplissant ces critères, il est donc proposé de solliciter lesdits crédits de l'ANS pour financer la création de ce nouvel équipement sportif.

.../...

Les travaux relatifs à ce projet s'articuleront donc dans le cadre d'un marché public de la « conception - réalisation » avec notamment la création et l'implantation des éléments sportifs suivants :

- La création d'un terrain de Pumptrack en enrobés 4 pistes,
- La réfection de la piste d'athlétisme format 4 couloirs en schiste,
- La réalisation d'un parcours de santé comprenant 6 ateliers gymniques,
- La réalisation d'un parcours d'agrès sportifs au nombre de 5 type «aire de jeu streetworkout »,
- La création de 2 terrains de basket 3x3 extérieurs,
- L'aménagement d'une aire de jeux avec 2 tables de « foot-volley » et de « tennis de table »,
- La création d'un terrain multi-sports 24x12 (« équipements sportifs et marquage - signalétique associés),
- La réalisation d'un skate park comprenant 2 lanceurs, 1 barre de slide, 1 double vague et 1 fun-box,
- L'aménagement d'un boulodrome 8 pistes en stabilisés.

Le coût de cette opération est estimé à 900 000,00 Euros TTC et correspond au plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
<u>CONCEPTION - AMENAGEMENT PAYSAGER :</u>	50 000,00 euros		
<u>TRAVAUX :</u>	100 000,00 euros	Subvention ANS (80% du HT plafonné à 500 000,00 euros) :	400 000,00 euros
Mise en place, installation et repli du chantier	100 000,00 euros	Subvention Région Hauts de France	50 000,00 euros
<u>ELEMENTS TECHNIQUES SPORTIFS :</u>	500 00,000 euros	Autofinancement communal (20% du HT + part TVA) :	302 364,00 euros
La création d'un terrain de Pumptrack en enrobés 4 pistes	170 000,00 euros		
La réfection de la piste d'athlétisme format 4 couloirs en schiste	30 000,00 euros		
La réalisation d'un parcours de santé comprenant 6 ateliers	45 000,00 euros		
La réalisation d'un parcours d'agrès sportifs (5) type « streetworkout »	50 000,00 euros		
La création de 2 terrains de basket	55 000,00 euros		
Aménagement d'une aire de jeux avec tables de « foot-volley » et de « tennis de table »	10 000,00 euros		
La création d'un terrain multi-sports 24x12 – city stade	60 000,00 euros		
La réalisation d'un skate park comprenant 2 lanceurs, 1 barre de slide, 1 double vague et 1 fun-box	70 000,00 euros		
L'aménagement d'un boulodrome 8 pistes en stabilisés	10 000,00 euros		
<u>AMENAGEMENT PAYSAGER :</u>	100 000,00 euros		
SOUS TOTAL DES DEPENSES HT	750 000,00 euros	FCTVA (16,404% du TTC)	147 636,00 euros
TOTAL DES DEPENSES TTC	900 000,00 euros	TOTAL DES RECETTES TTC	900 000,00 euros

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget et le plan de financement de l'opération.

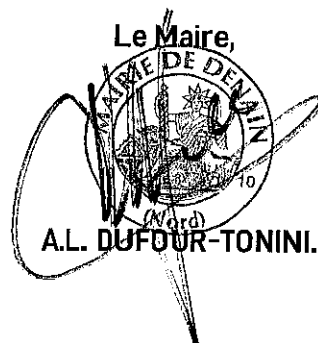
● **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention à l'Agence nationale du Sport au titre de l'enveloppe « *équipements de proximité en accès libre - EPAL* » pour un montant de 400 000,00 euros mais également à la Région Hauts de France conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DUFOR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....